22%

des sommes

dégagées en 2018 par les redevances n'iront pas aux agences de l'eau. Sur 2,23 Md€ de redevances au total, 497 M€ seront ainsi ponctionnés.

La baisse des moyens des agences menace l'atteinte des objectifs européens, notamment en matière d'eaux résiduaires urbaines.

GILE/ANDIA

Finances

L'Etat veut mettre la politique de l'eau au régime sec

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit une réduction massive des moyens financiers et humains des agences de l'eau qui va impacter considérablement les politiques locales de l'eau.

Le projet de loi de finances pour 2018 sur le point d'être voté organise une ponction de près de 500 millions d'euros sur les ressources des agences de l'eau. Et ce, au profit du redressement des comptes publics, de l'Agence française pour la biodiversité, des parcs nationaux et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ce «hold-up», qui n'est pas le premier, mais dont l'ampleur est sans précédent, a suscité des réactions scandalisées unanimes. Elus, représentants des usagers, associations de protection de l'environnement et professionnels évoquent tous une déstabilisation complète de la politique de l'eau. Au cours des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi se sont opposés, entre autres, Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat, et Martial Saddier, député (LR) de la Haute-Savoie, qui a rappelé que «les fonds de roulement des agences ne sont pas un trésor de guerre: ils servent à faire face aux travaux sur lesquels elles se sont déjà engagées».

Les aides versées par les agences aux collectivités, aux entreprises et au monde agricole constituent une source de financement majeure des projets de dépollution, de préservation de la ressource, de remise en état des milieux... Leur effet de levier est considérable: un euro d'aide génère trois euros d'investissement.

AMBITIONS MENACÉES

Mais la diminution des moyens des agences menace aussi l'atteinte des ambitions européennes. Ainsi, la directive-cadre européenne sur l'eau impose des objectifs de bon état des masses d'eau pour 2021 et 2027. «Or les critères de définition sont en train de changer, ce qui va faire dégringoler les résultats affichés par la France: de 49% des masses d'eau en bon état à 33%, simplement parce que le baromètre a changé», explique André Flajolet (LR), président du comité de bassin Artois-Picardie. L'élu pointe également l'évolution du climat, qui modifie la disponibilité des masses d'eau et entraîne des phénomènes de contraction des sols augmentant les fuites des réseaux d'assainissement. Ce qui «contribue à éloigner la perspective du bon état», estime-t-il.

S'agissant de la directive sur les eaux résiduaires urbaines, dont les objectifs auraient dû être atteints il y a une quinzaine d'années, la France a reçu en octobre une mise en demeure de la Commission européenne pour non-conformité des stations d'épuration de 373 agglomérations! De plus, les objectifs épuratoires sont sur le point d'être renforcés, en ciblant de nouveaux polluants (dont les résidus médicamenteux). «Il va aussi falloir m'expliquer comment financer les investissements devant permettre de rendre la Seine "baignable" pour les JO de 2024.», ajoute François Sauvadet (UDI), président du comité de bassin Seine-Normandie.

Les agences de l'eau sont prises en tenailles du fait des engagements de dépenses qui doivent être honorés.

Compte tenu des engagements de dépenses qui existent et doivent être honorés, les agences sont prises en tenailles. L'agence Rhône-Méditerranée et Corse a suspendu, dès à présent, toute nouvelle décision d'attribution d'aides sur l'assainissement non collectif (ANC) et adopté un budget en baisse pour 2018. «Sur la dernière année du dixième programme (2013-2018), les montants dédiés à la prime pour l'épuration [un bonus versé selon la performance épuratoire des stations, ndlr] seront réduits de 20 millions d'euros, soit -20%, et les autorisations de subventions amputées de 50 millions d'euros, soit -11%. Les priorités d'action vont être resserrées, en particulier sur l'assainissement. Les premiers effets sont donc immédiats», dénonce Jacques Pulou, représentant de l'association France Nature environnement au comité de bassin Rhône-Méditerranée.

PRESSION ACCRUE

Les agences devront ensuite, à la mi-2018, adopter leur onzième programme (2019-2024) avec des capacités de financement toujours réduites. Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, a affirmé que le mécanisme de «plafond mordant», initialement prévu dès 2018, qui institutionnalise en quelque sorte un prélèvement au profit du budget de l'Etat, est simplement reporté d'un an. Il va donc falloir accroître à nouveau la sélectivité des aides, en se concentrant sur les priorités des priorités. Parmi les pistes envisagées pour ce onzième programme: abandonner le soutien à l'ANC, ne plus financer les mises aux normes stricto sensu de stations d'épuration, privilégier la prévention en matière d'eau potable et ne plus soutenir le curatif. Mais aussi limiter les ⊃○●

C. MORIN/JP3

«La trésorerie des agences de l'eau s'élève à plus de 700 millions d'euros et a augmenté de 300 millions en trois ans: en réalité, ces crédits ne sont pas sollicités. La décision prise n'empêchera pas les agences d'accomplir leurs missions.»

Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat, lors de l'examen en première lecture du PLF 2018 à l'Assemblée nationale.

UNE PONCTION SANS PRÉCÉDENT

Prélèvements de l'Etat sur le budget des agences de l'eau

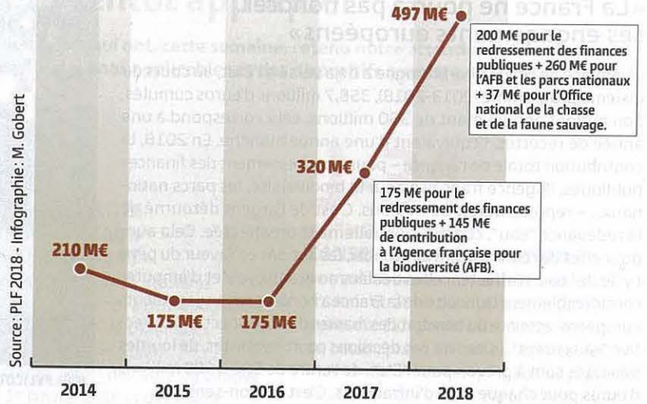

Source : PLF 2018 - Infographie : M. Gobert

MOIGNAGE

a France ne pourra pas honorer engagements européens»

gence de l'eau Loire-Bretagne a déjà versé à l'Etat, au cours du me programme (2013-2018), 358,7 millions d'euros cumulés. budget annuel étant de 350 millions, cela correspond à une e de recettes, l'équivalent d'une année blanche. En 2018, la ribution totale de l'agence – pour le redressement des finances iques, l'Agence française pour la biodiversité, les parcs natio-.... – représenterait 51 millions. C'est de l'argent détourné de devance "eau", constitutionnellement préaffectée. Cela aura effet de réduire, voire de stopper, les actions en faveur du petit de l'eau, d'affecter celles dédiées au grand cycle et d'amputer dérablement la faculté de la France à honorer ses engagements péens: atteinte du bon état des masses d'eau, respect de la direc- eaux usées"... Derrière ces décisions court-termistes, de lourdes lités sont à prévoir pour l'Etat, de l'ordre de 500 à 600 millions os pour chaque type d'infractions. C'est un non-sens.»

C. CHIGOT/LA GAZETTE

JOËL PÉLICOT, président du comité de bassin Loire-Bretagne

actions de réduction des pollutions agricoles (dont l'aide à l'agriculture biologique) aux territoires prioritaires que sont les aires d'alimentation des captage d'eau, réduire les aides au fonctionnement (primes pour l'épuration, postes d'animateurs de contrats de rivière, etc.) pour se recentrer sur le soutien à l'investissement... «La réduction des capacités financières des agences se traduira obligatoirement par une augmentation des tarifs de l'eau», prévient Bertrand Pancher, député (UDI) de la Meuse. «Le petit cycle de l'eau va subir les baisses de soutiens les plus drastiques, confirme André Flajolet. Le retard pris sur ces missions de base des agences sera d'autant plus grave que la ressource est de moins en moins disponible sur certains territoires.»

BOMBE À RETARDEMENT

Le besoin d'investissement reste en effet très élevé sur le petit cycle de l'eau, comme le montre une étude récente de l'Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement. Le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, en particulier, est une bombe à retardement. «Le rythme de renouvellement actuel de 0,58% pour l'eau potable et de 0,43% pour l'assainissement ne permet pas le maintien de ce patrimoine, dont la valeur à neuf est estimée à plus de 150 milliards d'euros», souligne Alain Grizaud, président de Canalisateurs de France. A cette cadence, remplacer les canalisations prendra plus de deux cents ans, soit quatre fois plus que leur durée de vie! Faute d'anticipation, il faudra faire face à une explosion des coûts. «L'enjeu est patrimonial, mais aussi sanitaire, à mettre en lien avec la fracture territoriale: le taux de non-conformité de la qualité bactériologique de l'eau dans certaines zones rurales est jusqu'à vingt fois supérieur à celui de zones urbaines», pointe Tristan Mathieu, délégué général de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau. De plus, un nouveau problème sanitaire est apparu récemment sur les canalisations d'eau en PVC datant des années 1960 et 1970, qui transfèrent dans l'eau des monomères de chlorure de vinyle: elles nécessitent d'importants travaux de remplacement. Force est de constater que, depuis longtemps, les agences de l'eau ne soutiennent plus beaucoup les investissements sur les réseaux. Ces dernières années, la situation s'était un peu améliorée. Mais les arbitrages devraient repartir en sens inverse.

A l'heure où les intercos héritent de la Gemapi, la réduction des budgets tombe très mal.

Du côté du grand cycle de l'eau, des impacts sur les programmes d'intervention sont bien évidemment aussi à prévoir, notamment sur l'entretien des cours d'eau. Ça ne pouvait pas plus mal tomber, à l'heure où les collectivités se voient confier, à compter du 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), extrêmement coûteuse. ● **Fabienne Nedey**